

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 26

présenté par

Mme Lakrafi, Mme Kerbarh, Mme Lenne, M. Belhaddad, Mme Rilhac, Mme Sylla,  
Mme Chapelier, Mme Lazaar, Mme Bureau-Bonnard, Mme Tiegna, Mme Tanguy, M. Raphan,  
Mme Mirallès, Mme Krimi et M. Laabid

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 45, insérer la phrase suivante :

« Elle mobilise également à ce titre son expertise technique au profit de ces États au moyen notamment de l'agence Expertise France. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de renforcer l'efficacité des projets financés par le Fonds vert pour le climat au profit des populations africaines, la France entend aider les États africains à bénéficier au mieux de ces financements en mobilisant l'agence Expertise France pour répondre aux exigences du Fonds. Un dispositif du type « Initiative 5 % » pourrait être mis en place.